Décision n° 2015-0586
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 12 mai 2015
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-05 à R. 20-44-26 et D. 406-05 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2015 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 12 mai 2015 ;

Décide :

Article 1 – Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses sociétés pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 - Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 12 mai 2015 Le Président

Sébastien SORIANO

Annexe à la décision n° 2015-0586
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 12 mai 2015

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198804311	SIEMENS S.A.S	76 LE GRAND QUEVILLY	1 UHF
198901869	CENTRE HOSPITALIER	02 CHATEAU THIERRY	2 VHF
199005878	COMMUNE DE LIESSE	02 LIESSE NOTRE DAME	1 VHF
199008028	GARE TAXIS LILLE	59 LILLE	2 UHF
199100899	COMMUNE DE CANNES	06 CANNES	2 VHF
199102305	LAFARGE CIMENTS	76 ST VIGOR D YMONVILLE	1 UHF
199105128	POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES	38 LA TRONCHE	2 UHF
199201184	FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS	31 ST GAUDENS	1 UHF
199202039	DIRECTION INTERREG SERVICES	52 CHAUMONT	1 UHF
199204239	SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET	20 BASTIA	2 VHF
199502814	SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET	20 BASTIA	1 UHF
199601486	ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE NORD	59 DOUAI	1 UHF
199700416	LA POSTE	93 TREMBLAY EN FRANCE	1 UHF
199700828	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD	33 BORDEAUX	2 UHF
200000846	VALLOIRE TOURISME	73 VALLOIRE	1 VHF
200002169	MOULINS FOIREXPO	03 AVERMES	1 UHF
200101413	MAYDAY SECURITE SAS	75 PARIS	1 UHF
200200894	CASINO ANTIBES LA SIESTA	06 ANTIBES	1 UHF
200201614	ORAISON PIERRE	01 BOYEUX ST JEROME	1 VHF
200500583	AB AUTOBILAN 42	42 ANDREZIEUX BOUTHEON	1 UHF
200501264	CENTRE NAUTIQUE DE ROSCOFF	29 ROSCOFF	2 VHF
200501380	COMMUNE DE MONT SAINT AIGNAN	76 MONT ST AIGNAN	2 UHF
200900842	MAYDAY SECURITE SAS	75 PARIS	1 UHF
200900878	MAYDAY SECURITE SAS	92 NEUILLY SUR SEINE	1 UHF
201000552	MAYDAY SECURITE SAS	75 PARIS	1 UHF
201000814	EIFFAGE CONSTRUCTION PROVENCE	13 MARSEILLE	1 UHF
201000977	STAFF SECURITE 4 1	41 ROMORANTIN LANTHENAY	1 VHF
201001568	MAYDAY SECURITE SAS	92 LEVALLOIS PERRET	1 UHF
201100511	SERIS SECURITY	57 RICHEMONT	1 UHF
201302724	MAYDAY SECURITE	37 TOURS	1 UHF
201302725	MAYDAY SECURITE	44 NANTES	1 UHF
201302726	MAYDAY SECURITE	92 ST CLOUD	2 UHF
201400617	DEMATHIEU ET BARD BAT IDF	95 BEZONS	1 UHF